Décision nº 2023-14

Marché de travaux - Installation système alarme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 susvisé

Considérant la nécessité d'installer un système d'alarme aux ateliers municipaux

Vu le devis de la société Albi Serrurerie Protection

DECIDE

Article 1:

- de valider le devis de la société Albi Serrurerie Protection ayant son siège 69 avenue François VERDIER 81000 ALBI pour l'installation d'un système d'alarme aux ateliers municipaux pour un montant de 2 271.50€ H.T.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 28 juillet 2023

Le Maire, Thierry Bardou



Mise en ligne:

28 juillet 2023